



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 AVRIL 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 30 mars 2018

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : **AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE EXTERIEUR DES**
POMPES FUNEBRES - EXERCICE 2017

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	Procuration
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	Procuration
PARLANI René	Absent
BARBE Françoise	
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	Procuration
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	Procuration
AMIC Bruno	Procuration
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers	: 35
Présents à la séance	: 26
Nombre de pouvoirs	: 07
Absents à la séance	: 02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément à la législation M4, l'affectation du résultat du Compte Administratif 2017 porte sur le seul résultat d'exécution de la section de fonctionnement, le solde de la section d'investissement fait l'objet d'un simple report au budget 2018 (reprise des résultats).

Le compte administratif 2017 (conforme au compte de gestion du Trésorier Municipal) fait apparaître **un résultat excédentaire de 31 979,66 euros**.

Monsieur le Maire propose de reprendre ce résultat de la façon suivante :

➤ **31 979,66 euros : Section d'exploitation - Compte 002**
- "Résultat d'exploitation reporté"

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affectation qui sera reprise au budget de l'exercice 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 26 Majorité Municipale - **Abstentions** : M. Garella (02)/M. Rigaud/Mme Apothéloz (02)/M. Baldo (02), l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De reprendre le résultat excédentaire 2017 de la section d'exploitation du Compte Administratif de la Régie des pompes funèbres tel que proposé par Monsieur le Maire.

ARTICLE 2 : Que l'affectation de ce résultat sera reprise au budget 2018 comme suit :

31 979,66 euros - Compte 002 - "Résultat d'exploitation reporté"

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **17 AVR. 2018**

AFFICHEE LE : **17 AVR. 2018**

A/R PAR LA SOUS PREFECTURE EN DATE DU : **17 AVR. 2018**